

Rapport du président, Robert Pattaroni

Remarque liminaire : le rapport n'a pas été écrit. Le président s'est appuyé sur des phrases-clés pour développer son discours, mises en forme après l'assemblée et qui figurent ci-dessous.

Chères et chers membres,

Comme vous allez le constater, je ne vais pas lire un rapport ... que je n'ai pas écrit, mais je vais évoquer les principaux objets ayant marqué l'année d'activité de l'APEGE, gérée et animée par son Bureau et son Comité, dont je tiens à remercier les membres pour leur engagement.

En résumé, l'essentiel de l'activité a été, d'une part, diverses actions pour obtenir l'indexation des pensions, ou au moins une adaptation, et, d'autre part, le développement de l'offre de prestations culturelles et de loisirs. Les actions en matière de culture et loisirs ont fait l'objet d'un rapport que vous entendrez tout à l'heure.

Par rapport à l'indexation des pensions, il importe de rappeler que, vu les contraintes financières des lois fédérale et cantonale, la CPEG ne prévoit, pour le moment, ni indexation ni adaptation des pensions. Pour les personnes intéressées, je signale que la disposition la plus explicite concernant les conditions pour l'indexation des pensions figure dans l'article 64 du règlement général de la CPEG.

A propos de la perte de pouvoir d'achat de nos pensions, selon l'indice genevois des prix à la consommation, entre le 1^{er} janvier 2008 (année présumée comme étant celle du début de la non indexation ou adaptation des pensions) et le 28 février 2023, cette perte a été de - 5,1%. Et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, il y a eu accélération de l'inflation car la perte a été de - 2,5 % ! Or, cette diminution n'a pas les mêmes conséquences pour toutes et tous : elle est en tout cas nettement sensible pour ce qu'il est convenu de désigner par les «petites pensions».

Il est important de connaître ce qui s'est passé dans d'autres caisses en 2023 :

- à la caisse de prévoyance « CAP Ville de Genève et communes », les pensionné-es ont reçu une compensation de ¼ de rente mensuelle,
- celles et ceux de la « CAP SIG » une compensation d'une 13^e pension ...,
- et, dans une grande entreprise de Genève, les retraité-es ont vu leur pension augmentée de 15% ...

Quelles ont été les actions menées par l'APEGE au cours de 2022 et au début 2023 ?

1^{ère} action

En septembre 2022, dans la perspective d'une ADE extraordinaire de la CPEG prévue au cours de l'automne, constatant que - pour autant que nous avons pu le savoir car le Comité de la CPEG ne communique pas sur ses travaux ... - le Comité de la CPEG ne prévoyait pas d'indexer les pensions, ni même de les adapter, le Comité de l'APEGE a lancé une pétition à l'adresse du Comité de la CPEG lui demandant de le faire. En à peine un mois, elle a été signée par environ 2'000 pensionné-es ...

Le 17 novembre 2022, a eu lieu cette AD extraordinaire. Le Comité de la CPEG a présenté un rapport dans lequel figuraient deux hypothèses de coût d'une indexation ou d'une adaptation :

- une indexation de 2% (bien inférieure à la perte de pouvoir d'achat de plus de 5 % !) coûterait 280 mios fr.
- et une adaptation sous la forme d'une allocation unique coûterait 18 mios fr.

A noter : faut-il rappeler que l'indexation est une augmentation pérenne, au contraire de l'adaptation.

2^{ème} action

Au terme de cette ADE, l'APEGE et le SSP ont présenté aux délégué-es une résolution avec l'invite suivante :

« l'ADE demande au comité de la CPEG de prendre contact avec l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP-Genève) afin de trouver une solution permettant une indexation des pensions ou, au moins, une adaptation par une allocation unique, en 2023. »

L'ASFIP a répondu que ce n'était pas de sa compétence et que la compétence était bien du ressort du Comité de la CPEG !

Ayant alors relancé le Comité de la CPEG, ce dernier a répondu qu'il suivait le dossier et nous avons appris qu'une séance était prévue le 30 mars 2023, soit après cette AG.

3. Autres actions : soit diverses prises de contact, avec :

- la conseillère d'Etat en charge des finances, Mme Nathalie Fontanet. Celle-ci a répondu que l'Etat avait déjà payé 5,2 mias fr. pour la recapitalisation de la Caisse et qu'il n'irait pas plus loin !
A noter : il est prévu que l'APEGE s'adresse formellement au Conseil d'Etat.
- plusieurs partis (ordre alphabétique) et leur réponse :
 - Ensemble à Gauche : d'accord de nous soutenir,
 - Le Centre : oui, il y a un problème d'indexation pour les retraité-es de la fonction publique mais ce problème concerne aussi les retraité-es du privé,
 - Les Verts : pas encore de réponse,
 - MCG : à voir après les élections,
 - PLR : pas entré en matière,
 - PS : oui, mais après les élections,
 - UDC : pas contacté.

A propos de la situation financière de l'Etat, notre ancien employeur : en 2022 il a fait un boni de + 1,6 mias fr. ...

Pour situer le problème des «petites pensions», au 30 septembre 2022, la CPEG comptait 22'226 pensionné-es, dont 62,4% de femmes. Parmi celles-ci, 2'741 recevaient une pension mensuelle ne dépassant pas 1'000 fr, soit 19,8% des femmes pensionnées, alors que cette proportion, pour les hommes, était de 8.3%.

L'APEGE a le projet de faire réaliser une étude sur la réalité du revenu total, pension comprise, des pensionné-es.

A propos de la situation financière de la CPEG, elle évolue dans un contexte général morose, notamment depuis la guerre en Ukraine qui a débuté il y a un peu plus d'un an.

A relever aussi, un paradoxe : la CPEG mène une politique d'investissements orientée développement durable, politique fortement encouragée par l'ADE. La conséquence, normale : les rendements ne sont pas aussi positifs que si l'on investit dans le pétrole, qui est mauvais pour l'environnement mais bon pour le rendement !

Conclusion : que pouvons-nous faire, que pouvez-vous faire ?

En matière d'action générale, permanente, je rappelle que l'APEGE fait partie de la « Plateforme du réseau seniors », qui réunit 80 associations et autres entités et qui œuvre pour un meilleur bien-être des seniors de Genève, en demandant, notamment, que les seniors soient toujours associé-es à toutes les études et actions des pouvoirs publics et autres acteurs concernant les seniors.

Les membres de l'APEGE peuvent agir partout pour promouvoir la cause des seniors : dans votre famille, parmi vos proches, dans les associations dont vous faites partie, dans les partis, tous les partis !